



6, chemin du Clos - 76930 Octeville-sur-Mer  
Tél : 02 35 42 65 87 - Fax : 02 35 42 11 78

SARL au capital de 80 960 euros  
RCS LE HAVRE 313 897 738  
SIRET 31389773800040  
N°/d CEE FR57313897738

## CONTRAT D'ENTRETIEN

### Chaudière gaz de 4 à 400 kw

M. : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Caractéristiques de la chaudière	Caractéristiques du brûleur (si applicable)
Marque, modèle, type :	Marque, modèle :
Puissance nominale Pn (min, max) :	Puissance nominale Qn (min, max) :
Mode d'évacuation :	Date de mise en service :
Date de mise en service :	N° de série :
N° de série :	

#### Le contrat d'entretien comprend :

Une visite annuelle d'entretien programmée par nos soins, au cours de laquelle l'entreprise exécutera :

- ▶ Le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur, de la veilleuse et de l'extracteur (si incorporé dans l'appareil)
- ▶ La vérification des pompes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (si incorporée dans l'appareil)
- ▶ La vérification et le réglage des organes de régulation intégrés à la chaudière
- ▶ La vérification des dispositifs de sécurité de l'appareil
- ▶ La vérification du fonctionnement global de la chaudière en configuration été et hiver
- ▶ La main-d'œuvre nécessaire au remplacement des pièces défectueuses

Un dépannage à la demande du client sur appel justifié, c'est-à-dire à une panne de chaudière causée par l'une ou plusieurs de ses composants internes susceptibles d'être vérifiés dans le présent contrat.

#### Non compris au présent contrat :

- ▶ Le ramonage des conduits de fumée et la réfection des tuyaux de cheminée
- ▶ La vérification et l'entretien de l'installation de chauffage hors chaudière
- ▶ Le dépannage et l'entretien des éléments extérieurs à la chaudière
- ▶ L'intervention pour manque d'eau, de gaz ou d'électricité
- ▶ Le dépannage de la chaudière dû à :
  - de fausses manœuvres
  - des interventions étrangères
  - le gel
  - l'utilisation d'eau polluée
  - l'entartrage

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusée de réception de l'une ou l'autre des parties au moins deux mois avant son échéance.

Le montant du contrat est payable au moment de la souscription ou du renouvellement.

Les interventions non comprises dans le présent contrat seront facturées suivant les tarifs en vigueur de l'entreprise.

Les pièces détachées hors garantie légale seront facturées en sus.

Les prestations non comprises dans le contrat pourront faire l'objet d'un devis sur la demande du client.

Si la souscription du contrat est réalisée pendant l'année de garantie de la chaudière, cette garantie sera prolongée de un an à partir de la date de mise en route de la chaudière.

Date : ...../...../.....

Cachet et signature de l'entreprise :	Signature du client :
---------------------------------------	-----------------------